



Autogestion, écologie, féminisme, alternatives...

**Mémoire présenté à :**  
**L'Office de consultation publique de Montréal**  
**6 octobre 2009**

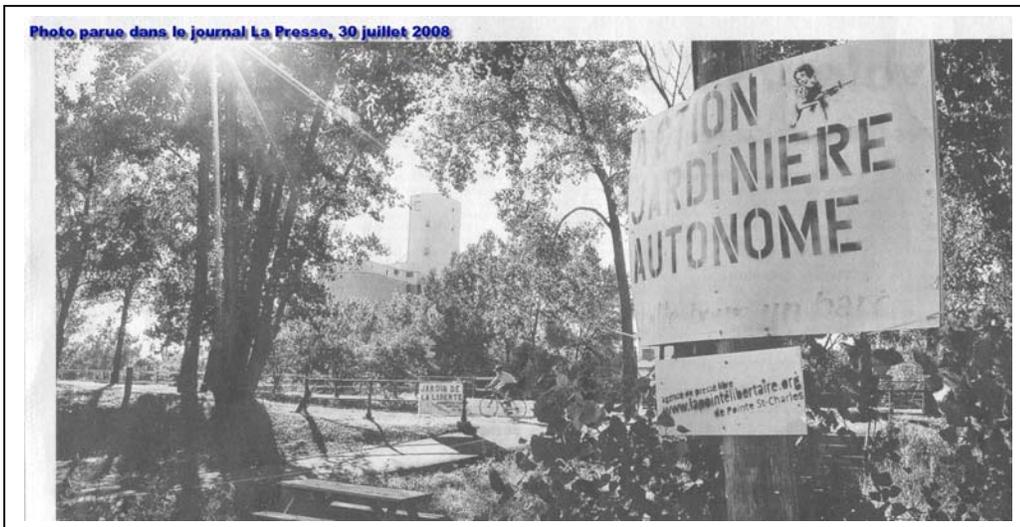


Photo parue dans le journal La Presse, 30 juillet 2008

*Jardin de la liberté,  
 rue Island et St-Patrick.*

*Photo du journal La Presse, 30  
 juillet 2008.*

Illégalement depuis 3 ans,  
 La Pointe Libertaire  
 aménage graduellement un  
 jardin de fleurs sur un  
 terrain laissé en friche par  
 la Ville et Parc Canada.

*Centre social autogéré  
 2985 rue St-Patrick*

*Photo prise quelques heures  
 avant l'expulsion violente par la  
 police le 30 mai 2009.*

Le Centre social autogéré  
 est une alternative initiée  
 par La Pointe Libertaire



**Pour l'autogestion du quartier**

[www.lapointelibertaire.org/](http://www.lapointelibertaire.org/)

*La Pointe Libertaire est un collectif d'affinité composé de résidentes et de résidents de différents milieux du quartier Pointe Saint-Charles. Le collectif agit principalement dans le champ politique et cherche à stimuler une dynamique autogestionnaire dans le quartier. En ce sens, les membres du collectif s'inspirent de l'anarchisme social, notamment l'écologie sociale.*

Ce mémoire déposé à l'OCPM fait partie de la longue liste de nos interventions et de nos préoccupations concernant l'avenir des anciens Ateliers du CN. Nous considérons cet espace urbain comme partie intégrante du quartier Pointe-Saint-Charles et en conséquence son réaménagement devrait être sous la responsabilité et la conduite de notre communauté et non sur celles de quelques spéculateurs ou promoteurs privés.

Lors des pré-consultations de janvier dernier le collectif La Pointe libertaire a produit un mémoire à l'Office de consultation publique de Montréal. Nous réitérons notre position de base qui est de considérer l'exercice public de la consultation essentiellement comme un ou des moments et un lieu pour faire avancer les débats et les idées autour de la défense des intérêts collectifs auprès des résidentEs du quartier. Ce faisant, nous ne doutons pas que les travaux et le rapport des commissaires soient exécutés avec compétence. C'est plutôt la légitimité politique de l'exercice que nous remettons en cause puisqu'elle s'inscrit dans la logique de domination du pouvoir politique en place à l'Hôtel de ville. Globalement, elle fait croire, sous un vernis démocratique, que les opinions du public sont prises en compte dans un processus de consultation publique. Mais il n'en est rien comme nous l'a montré entre autre les décisions prises par le comité exécutif de la Ville, suite à la consultation de l'OCPM sur le « projet Nordelec » en 2006.

#### **À quand une consultation exemplaire...**

Au-delà de cette position de principe, nous constatons que le vernis dit démocratique de la consultation est sérieusement éraflé. Dans cette consultation nous avons fait face à la même approche qu'avec celle sur le Nordelec. En effet, dans cet exercice l'arrondissement Sud-Ouest censé défendre « l'intérêt public », dans l'optique de la démocratie représentative, n'a présenté aucune contre-expertise face aux études professionnelles produites par le promoteur. Cette position passive de l'arrondissement est ni plus ni moins qu'un appui déguisé aux projets et intérêts du promoteur. Plusieurs citoyenNEs s'en rendent compte et l'on exprimé assez clairement. Ajoutons à cela que ni les citoyennes et citoyens ou groupes de résidentEs n'avaient les moyens de contester, chiffres et tableaux à l'appui, les prétentions des études de professionnels commandées par le promoteur.

#### **... et des attitudes où le profit n'a plus le haut du pavé ?**

Enfin, nous jugeons qu'il est particulièrement difficile pour la population du quartier de se sentir en sécurité vis-à-vis de l'ensemble des activités qui se produisent sur le site. En effet, le propriétaire a plusieurs fois ouvertement transgressé la réglementation en procédant à des activités non autorisées à cet endroit et l'arrondissement du sud-ouest, pourtant parfaitement au courant, n'a pris aucune mesure digne de ce nom pour forcer celui-ci à respecter les règles du jeu. Est-il pourtant besoin de rappeler que l'une de ces activités illicites a provoqué un incendie majeur le 15 novembre 2008, incendie qui a vu un immense bâtiment, symboliquement important pour notre communauté, partir en fumée. Heureusement, à ce moment, les vents soufflaient à l'opposé de la section habitée du quartier, mais le hasard aurait voulu le contraire que la catastrophe aurait pu avoir des conséquences beaucoup plus graves pour les habitant-es du secteur. Pire encore, une enquête du Service de Police de la Ville de Montréal a été ouverte après que des suspicions autour de l'origine potentiellement criminel du sinistre aient été soulevées par le Service des Incendies. Pourtant, aucun changement d'attitude ou de comportement n'a pu être observé chez le propriétaire et l'arrondissement a continué de se cantonner dans l'inaction. Décidément, ce n'est rien de rassurant pour la population qui, prise entre un promoteur irrespectueux de la loi et une autorité publique qui n'a visiblement pas l'intention de

prendre ses responsabilités envers la communauté, est raisonnablement en droit de se demander quelle prochaine brique va lui tomber sur la tête.

Par conséquent, nous acceptons très mal la réponse de l'arrondissement lors des consultations à une demande faite par un citoyen pour obtenir les rapports des services de police et d'incendie de la ville de Montréal sur l'incident. En effet, vu les circonstances, ces rapports nous semblent les sources les plus à même de permettre à la population de se fixer une bonne fois pour toutes quant aux risques réels qu'elle encourt dans l'ensemble du dossier. Malheureusement, l'arrondissement n'a pu offrir à la-dite demande que la possibilité de recourir à la loi d'accès à l'information. Les délais associés à de telles demandes en vertu de cette loi sont tels qu'il a été parfaitement impossible de les obtenir avant le dépôt des mémoires et la fin de ces consultations. Par conséquent, en l'absence de tout élément nouveau de la part du propriétaire tant que de l'arrondissement, nous n'avons d'autre choix que de conclure que le passé est garant de l'avenir, et cette perspective nous semble loin d'être réjouissante. Dans ces conditions notre premier mémoire lors de la pré-consultation demeure encore tout à fait pertinent.

Le projet des promoteurs a faiblement évolué depuis janvier dernier. Le projet global, qui aurait pu devenir un symbole de renouveau de ce que pourrait être la vie urbaine au XXI<sup>ème</sup>, est demeuré d'une pauvreté navrante. Un exemple! Plutôt que d'envisager une réduction majeure de l'utilisation de l'automobile dans la partie sud du quartier, l'étude de circulation du promoteur est enlignée sur une proposition qui vise à combler ce qui reste d'espaces de rue non utilisés en maintenant une entrée/sortie de camionnage lourd dans le quartier résidentiel. Nous arrivons à un tel cul de sac parce que fondamentalement les promoteurs Vincent Chiara et Samcon cherchent à tirer le maximum de profit dans le plus court terme possible. Ces gens là ne rêvent que de fric et de pouvoir. Ce projet de développement urbain profondément imprégné par les valeurs de l'économie de marché capitaliste reflète on ne peut plus clairement son incompatibilité avec une vie urbaine conviviale, écologique et de justice sociale.

Quant à l'AMT, elle a (encore) l'occasion d'avancer des propositions du temps présent comme par exemple d'atteindre l'autonomie énergétique en chauffage et en éclairage de tous ses bâtiments sous forme d'énergies renouvelables (géothermie, chauffage solaire, etc.) dans un milieu urbain collé au centre-ville et, pourquoi pas, d'offrir une contribution directe à la communauté de Pointe-Saint-Charles en finançant par exemple l'autonomie énergétique d'un projet de logement social dans le futur projet résidentiel. Mais le représentant de l'AMT s'en est plutôt tenu à des positions plutôt traditionnelles.

À l'évidence, le rêve que nous exprimions succinctement dans notre premier mémoire n'est pas à portée de main. Nous constatons que tous ces développeurs appartiennent encore au « monde de la fuite en avant » de notre système politique et économique. Pour l'information des commissaires, nous le reproduisons.

### **Ce dont nous rêvons: un jardin plutôt qu'une place de stationnement**

Dans notre vision d'avenir, soit celle d'un quartier écologique et autogéré, le transport est un élément central. Un quartier sans voiture, c'est le jardin que nous voulons. Et cette nouvelle partie du quartier que constitue le site du CN représente aujourd'hui en 2009 une occasion inespérée de le faire.

Pourquoi un jardin plutôt qu'une place de stationnement ? Pour deux raisons. La première est que les quartiers doivent être de vrais milieux où s'épanouissent la vie, les relations humaines, les lieux de décision politique et deuxièmement parce que le développement capitaliste actuel avec en tête le règne de l'automobile et de la consommation, nous mène droit dans le mur de la croissance sans fin dans un monde fini et tue la vie et la solidarité dans les quartiers.

Alors, pour nous: priorité absolue pour un transport public efficace, les transports alternatifs, l'énergie alternative dans le résidentiel et autres édifices, les parcs et espaces publics qui couvrent 35% de la surface, des services publics, culturels et commerciaux sur de courtes distances, etc. Nous rêvons ? Bien sûr. Mais nous constatons que certaines villes mettent des rêves en pratique. Imaginez, même en régime capitaliste ont aménagé des quartiers écologiques.

Un exemple parmi d'autres: **Narbonne** (Sud de la France): **Le projet de la construction du quartier du Théâtre:**



- Aucune émission de CO2
  - Pas de voitures
  - Bâtiments passifs (auto suffisant en énergie)
  - Energie 100 % renouvelable
  - Tri et collecte des déchets (silencieux et par aspiration)
- Ce quartier comptera **650 logements sur 16 hectares** (dont 20% de logements sociaux) tous accessibles aux personnes handicapées. La réalisation du quartier est prévue sur 7 ans en trois

tranches pour ce qui concerne la construction des bâtiments.

### **Nous refusons la domination des pouvoirs politique et économique.**

Depuis que la Ville a lamentablement failli à sa responsabilité de base face à une demande du quartier Pointe-Saint-Charles (Acquisition du terrain), Vincent Chiara est devenu propriétaire du site et depuis, il a constamment cherché à ignorer que ce site était situé dans un quartier, que ce site avait une histoire et que cette communauté avait une histoire. Des citoyennes et des citoyens ont tenté de le lui rappeler. Mais, il n'a, à ce jour, rien cédé de substantiel. Il n'a fait aucune concession digne de ce nom. Tout ce qu'il veut c'est son foutu changement de zonage qui lui permettra d'en mener large sur le terrain.

Face à une telle arrogance, nous croyons que seule l'expression de la démocratie directe organisée par les citoyennes et les citoyens peut rétablir un semblant d'équilibre dans les futures décisions politiques qui viendront dans quelques mois.

### **Nous lançons l'état d'alerte**

Nous, simples résidents et résidentes du quartier membres du collectif La Pointe Libertaire **nous nous plaçons en état d'alerte**. Quelque soit la qualité du rapport de l'OCPM, nous nous attendons au pire compte tenu des liens tacites entretenus entre l'administration municipale et les promoteurs.

Si nous devons arriver à l'étape de la désobéissance civile pour empêcher la disparition du parc Congrégation ou empêcher les camions de circuler ou récupérer les anciens magasins à l'avantage de la communauté, nous le ferons.



*Autogestion, écologie, féminisme, alternatives...*

[www.lapointelibertaire.org](http://www.lapointelibertaire.org)

[lapointelibertaire@yahoo.ca](mailto:lapointelibertaire@yahoo.ca)

30 septembre 2009